

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2867

présenté par

Mme Lebec et M. Lescure

à l'amendement n° 2299 de Mme de Lavergne

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:

Supprimer les alinéas 1 à 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement a pour objet de supprimer les alinéas 1 à 3 de l'amendement, afin de ne pas fixer la définition des technologies émergentes dans la loi.